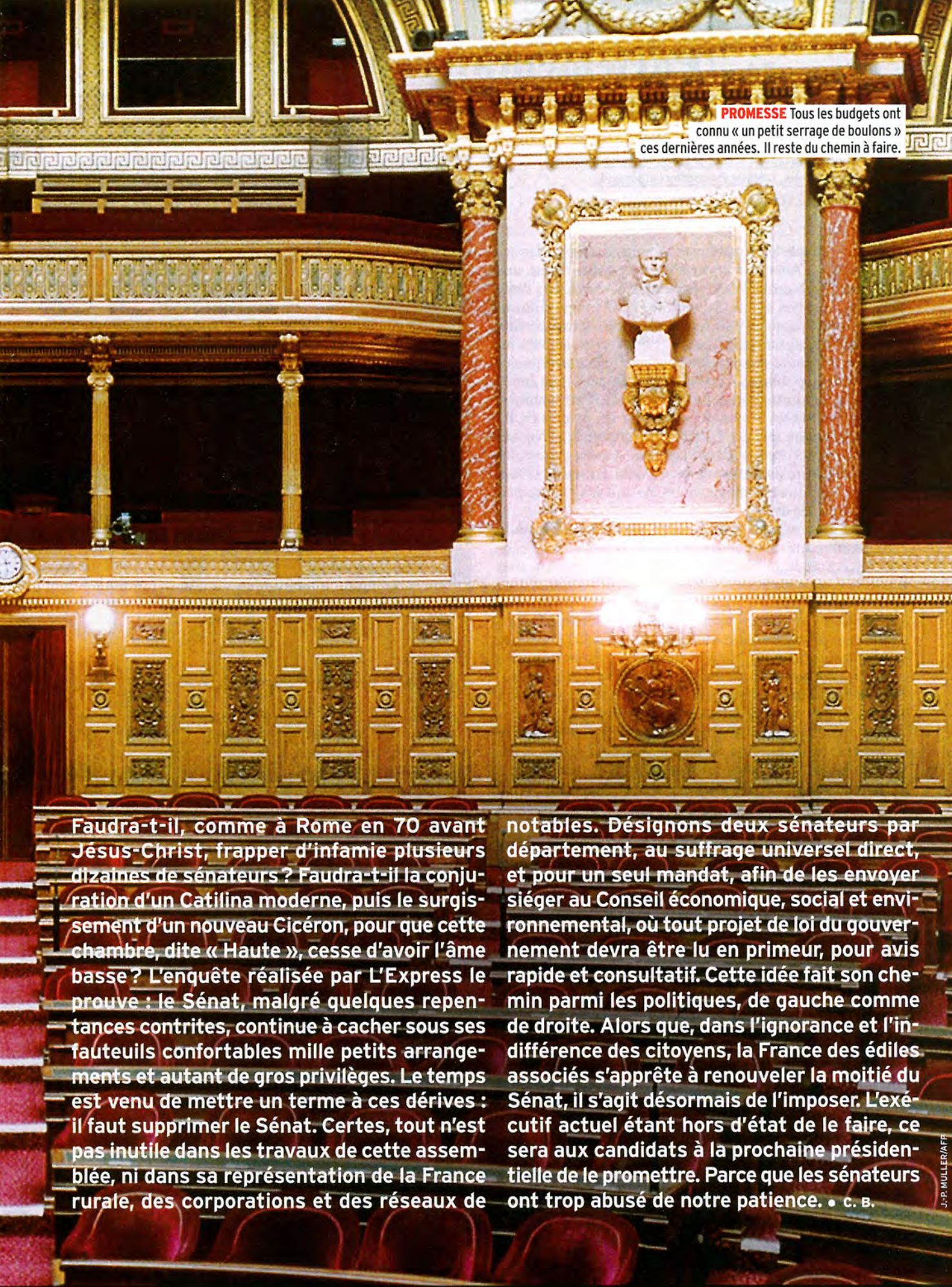


Enquête / Parlementaires

SÉNAT

**Sous les ors,
les combines**



PROMESSE Tous les budgets ont connu « un petit serrage de boulons » ces dernières années. Il reste du chemin à faire.

Faudra-t-il, comme à Rome en 70 avant Jésus-Christ, frapper d'infamie plusieurs dizaines de sénateurs ? Faudra-t-il la conjuration d'un Catilina moderne, puis le surgissement d'un nouveau Cicéron, pour que cette chambre, dite « Haute », cesse d'avoir l'âme basse ? L'enquête réalisée par L'Express le prouve : le Sénat, malgré quelques repentances contrites, continue à cacher sous ses fauteuils confortables mille petits arrangements et autant de gros privilèges. Le temps est venu de mettre un terme à ces dérives : il faut supprimer le Sénat. Certes, tout n'est pas inutile dans les travaux de cette assemblée, ni dans sa représentation de la France rurale, des corporations et des réseaux de

notables. Désignons deux sénateurs par département, au suffrage universel direct, et pour un seul mandat, afin de les envoyer siéger au Conseil économique, social et environnemental, où tout projet de loi du gouvernement devra être lu en primeur, pour avis rapide et consultatif. Cette idée fait son chemin parmi les politiques, de gauche comme de droite. Alors que, dans l'ignorance et l'indifférence des citoyens, la France des édiles associés s'apprête à renouveler la moitié du Sénat, il s'agit désormais de l'imposer. L'exécutif actuel étant hors d'état de le faire, ce sera aux candidats à la prochaine présidentielle de le promettre. Parce que les sénateurs ont trop abusé de notre patience. • c. v.

Par **Matthieu Deprieck, Thierry Dupont et Anne Vidalie**,
avec **Tugdual Denis, Coralie Bonnefoy** (à Marseille)
et **Léa Delpont** (à Lyon)

Il paraît que les sénateurs se sont mis au régime. Douce diète... Avec leur carte SNCF première classe, une retraite mensuelle moyenne de 4 342 euros, une flotte de berlines à leur disposition, 1 142 fonctionnaires – payés jusqu'à 19 000 euros par mois – à leur service, des repas gastronomiques à... 16,45 euros, les 348 élus de la Haute Assemblée font partie des privilégiés de la République. Certes, ils produisent chaque année une centaine d'excellents rapports d'information – que personne ne lit – et décortiquent les projets de loi comme personne, même si l'Assemblée nationale a toujours le dernier mot. Pourtant, dans l'opinion, sénateur rime plus avec profiter qu'avec travailler. « Dans l'estime des Français, nous sommes avant-derniers, devant les crapauds », ricane un élu de droite.

Le changement, c'est pour demain, après les élections du 28 septembre, qui renouvelleront plus de la moitié des sièges. « De droite ou de gauche, la prochaine majorité devra aller plus loin dans la maîtrise des dépenses », affirme le socialiste Jean-Pierre Sueur. Ces dernières années, les mots « modernisation » et « exemplarité » ont fait une entrée fracassante dans le vocabulaire du Sénat. Depuis 2013, la Cour des comptes certifie le bilan et, pour la première fois cette année, les dépenses de campagne sont encadrées et contrôlées. Au Palais du Luxembourg, des frais ont été rognés, des avantages écornés. Mais il y a encore du boulot...

Jaloux de leurs prérogatives, les papy s'y connaissent en résistance. « Ils vivent dans une bulle », juge une collaboratrice, qui réfute toute différence majeure entre droite et gauche sur le sujet. Dans les fauteuils moelleux de la salle des conférences, les clivages partisans s'affaissent au profit d'un entre-soi consensuel, où l'appartenance à un cénacle (francs-maçons, chasseurs ou amateurs de bonne chère) pèse bien plus lourd. Malgré leur soif de reconnaissance, les sénateurs refusent que soit retransmise, comme à l'Assemblée, la quasi-totalité des débats en commission. « Faire entrer les caméras et reproduire le cirque des députés ? Non merci », balaie un sénateur de gauche. « La politique, ce n'est pas la guerre, c'est l'art de dégager des majorités autour d'idées », plaide Jean-Pierre Sueur, qui s'enorgueillit de voir droite et gauche cosigner la plupart des rapports de la commission des Lois, qu'il préside. De la concorde à la connivence, il n'y a qu'un pas, comme lorsque des voix de gauche viennent au secours de Serge Dassault, en janvier dernier, pour empêcher la levée de son immunité parlementaire. Plus récemment, l'affaire des possibles détournements de fonds au sein du groupe UMP, au profit de quelques élus, a révélé des circuits de financement particulièrement opaques. « Il existe dans ces murs une culture du secret qui ne se justifie plus », assure le premier questeur, Jean-Marc Todeschini (PS). Pour preuve, les nombreuses portes closes auxquelles s'est heurté L'Express. Comme celle de ce syndicat des fonc-



ORNEMENT 75 fonctionnaires entretiennent le Jardin du palais du Luxembourg, ouvert au public.

tionnaires du Sénat, craignant « des questions sur [leurs] avantages salariaux et en nature ». On les comprend...

Un train de vie de première classe

Promis, juré, le Sénat s'est converti à la rigueur, même si les crédits dont il dispose ont augmenté de 3,42 % en 2014. Tous les budgets ont connu « un petit serrage de boulons » ces dernières années, assure l'ancienne sénatrice communiste Nicole Borvo Cohen-Seat. Le traitement des sénateurs a été aligné sur celui des députés : 7 100,15 euros d'indemnité parlementaire et 6 037,23 euros de frais de mandat. Les bonus du président et des questeurs ont été rabotés de 20 à 30 %. Quatre postes ont été supprimés parmi la cinquantaine de chauffeurs. Les logements de fonction, nichés dans le (très beau) quartier du Luxembourg sont peu à peu reconvertis en espaces de travail avec canapé-lit en guise de pied-à-terre parisien. Les bureaux actuels, vieillots pour la plupart, n'en disposent pas, mais le Sénat rembourse les nuits d'hôtel dans une limite de 120 euros par jour de séance.

La lettre change, l'esprit demeure. Au Palais du Luxembourg, tout n'est que luxe et confort. Les fonctionnaires, révérencieux, sont aux petits soins. « Celui qui veut travailler



Y. TALENSAC/PHOTONONSTOP/AF

au Sénat peut le faire dans de bonnes conditions », euphémise le secrétaire d'Etat, et ex-sénateur PS de l'Isère, André Vallini. Ancienne employée du service ressources humaines d'une grande entreprise, la sénatrice du Val-de-Marne Catherine Procaccia (UMP) s'étonne de certaines procédures. L'usage exclusif de la compagnie Air France, par exemple et le recours systématique aux formules les plus chères avec toutes les garanties d'annulation, même pour les vols intérieurs. Les achats groupés ne font pas partie non plus de la doctrine sénatoriale. Le choix du téléphone portable ou de l'ordinateur est laissé à l'appréciation des élus, dont l'enveloppe pour ces équipements atteint 5 000 euros sur trois ans. L'Assemblée nationale, elle, a négocié pour les députés un forfait spécifique, moins coûteux.

A Longpont-sur-Orge (Essonne), le Sénat entretient des serres pour approvisionner en plantes et en fleurs le palais du Luxembourg et les parterres de son jardin, que bichonnent 75 personnes pour un coût annuel de 12 millions d'euros. Au moins, cette pratique désuète confère-t-elle un semblant de vernis écolo à la Haute Assemblée, très loin de l'exemplarité en la matière. « Aucune ampoule basse consommation sur les lustres, des kilomètres de couloirs vides éclairés, ●●●

●●● le chauffage qui s'échappe par le vitrage simple », s'étrangle Joël Labbé, parlementaire (EELV) du Morbihan.

Le sénateur doit travailler en toute liberté, débarrassé des soucis d'intendance. Il bénéficie de cinq lignes téléphoniques fixes gratuites – ce qui n'empêche pas certains d'en demander... jusqu'à dix ! Pour se déplacer, il jouit d'un accès gratuit illimité, et en première classe, au réseau SNCF, de 40 vols par an entre Paris et sa circonscription et de six allers-retours en avion vers la destination française de son choix. « J'ai souvent utilisé ces billets à titre personnel », reconnaît un ancien. Pour lire les rapports qu'il écrit (et ceux de ses collègues), le sénateur peut se faire rembourser deux paires de lunettes par an. Voilà peu de temps, il n'y avait aucune limite et certains, sur le départ, s'en faisaient faire plusieurs exemplaires d'avance en anticipant la détérioration de leur vue.

L'indemnité représentative de frais de mandat (IRFM) est aussi l'occasion de filouter. Jean-Louis Masson, sénateur non inscrit de la Moselle : « Les cumulards bénéficient d'une voiture de fonction du conseil général ou de la mairie, d'un bureau et de personnel. Ce qui leur permet de se mettre dans la poche une bonne part de leur IRFM. Les autres, comme moi, en ont bien besoin pour payer leur permanence et leurs frais d'essence. » « Chacun se fixe son code de conduite personnel », reconnaît Michèle André (PS), élue du Puy-de-Dôme. Jean-René Lecerf, sénateur UMP du Nord, propose une révolution : « Attribuer l'IRFM sur présentation des factures. » Contraindre les sénateurs à remplir des notes de frais pour recevoir leur indemnité, comme de simples salariés ? Pas le genre de la maison...

Des retraites généreuses

Bienheureux sénateurs. Ils bénéficient de l'un des systèmes de retraite les plus confortables de la République – même s'il l'est un brin moins que naguère. Comme le commun des mortels, les élus du Palais du Luxembourg doivent désormais fêter leur 62^e anniversaire pour toucher leur pension. Il leur faut aussi cotiser plus longtemps qu'auparavant – quarante et un ans et trois mois depuis le 1^{er} janvier 2013, quarante et un ans et six mois à partir de janvier 2020. Leur contribution a également été alourdie, passant de 9,5 % à 10,55 % de leur indemnité de base, soit 1 050 euros chaque mois. Ceux qui le souhaitent peuvent, en outre, verser 3750 euros mensuels au régime complémentaire par points. Résultat ? Un rendement imbattable : les retraités touchent 2 050 euros par mois après un mandat de six ans et 3 096 euros après deux mandats. La pension moyenne se monte à 4 342 euros.

En cas de décès, le veuf ou la veuve du sénateur n'est pas oublié(e) : il ou elle a droit à 60 % de la pension du défunt, quel que soit le niveau de ses revenus. De quoi susciter la

PERSONNEL Un huissier gagne autant qu'un professeur d'université.



jalousie des salariés du privé : le conjoint ne perçoit rien du régime général s'il gagne plus de 19 822 euros par an...

En prime, les anciens sénateurs ne perdent pas tous leurs avantages. Le Sénat, bon prince, leur rembourse jusqu'à 1 000 euros de billets de train chaque année.

Des fonctionnaires dorés sur tranche

Quand on évoque leurs feuilles de paie et leurs primes, les agents du Sénat se récrient : « Et les fonctionnaires européens, alors ? » Certes. Mais on ne justifie pas un abus par un excès. Tous grades confondus, le traitement mensuel moyen des personnels du Sénat s'élève à 7 400 euros. Primes comprises, un agent affecté à l'accueil ou à l'entretien touche 3 000 euros net la première année et 6 250 euros en fin de carrière. Une secrétaire de direction ? Entre 3 500 et 7 170 euros selon son ancienneté. Un huissier gagne autant... qu'un professeur d'université. « Pour ces niveaux de qualification, il y a matière à discussion », juge un ancien haut gradé du Sénat. Même au Palais du Luxembourg, les émoluments des 1 142 fonctionnaires font tousser. « Des efforts ont été accomplis, mais les charges liées au personnel restent très élevées », reconnaît avec une prudence de Sioux le sénateur Joël Bourdin, membre de la commission chargée de superviser les comptes du Sénat, qui s'empresse de souligner la « qualité exceptionnelle » du personnel.

Pas facile de rogner sur ces avantages. En novembre 2010, les agents font grève – une première dans l'Histoire – pour protester contre les réformes voulues par Gérard Larcher, alors président. En vain. Ils perdent l'une de leurs 12 semaines de congé. L'indemnité de chauffage de 4 900 euros annuels, qui a flambé en dix ans au rythme du prix du baril de pétrole, est supprimée pour les nouveaux embauchés et intégrée dans le fixe des anciens... à hauteur de 3 900 euros. Les primes pour séances de nuit et travail du week-end cèdent la place à une indemnité forfaitaire mensuelle que tous les fonctionnaires touchent, sauf les jardiniers. « On

peut s'en étonner, admet un haut fonctionnaire, car l'intensité du travail n'est pas la même pour tout le monde. » Les conditions d'accès au congé spécial (la préretraite maison) sont durcies, mais ce système coûte encore 20 millions d'euros par an au Sénat.

Ce n'est (peut-être) qu'un début. « On est en recherche d'économies, affirme le questeur Jean-Marc Todeschini. A terme, il y aura deux statuts : un pour les anciens, un autre pour les nouveaux. »

Des sénateurs fantômes

Quelqu'un peut-il rappeler aux élus des Bouches-du-Rhône que Marseille n'est qu'à trois heures de Paris en TGV ? Quatre des huit sénateurs du département figurent parmi les dix parlementaires les moins actifs au Palais du Luxembourg, selon le décompte réalisé par le site Nossenateurs.fr. Avec zéro présence en commission et aucune intervention dans l'hémicycle au cours des 12 derniers mois, le socialiste Roland Povinelli et l'ex-PS Jean-Noël Guérini décrochent même la dernière place, à égalité avec un élu... de La Réunion. L'énergique Samia Ghali et l'inusable Jean-Claude Gaudin sont à peine plus méritants. « Un tiers des sénateurs ne viennent jamais, un tiers d'entre eux se montrent par intermittence ; seuls ceux du dernier tiers sont vraiment assidus, avec 35 gros bosseurs qui abattent à eux seuls 40 % du boulot total », résume le parlementaire écologiste des Hauts-de-Seine André Gattolin. Ajoutez à cela la possibilité pour un sénateur de voter pour l'ensemble des collègues de son groupe et vous obtenez un hémicycle vide, où somnolent quelques élus en pleine digestion... Succès garanti dans l'opinion.

Même les intéressés ont compris qu'il fallait réagir. En février 2013, la commission des Lois a examiné un projet de résolution visant à dépoussiérer les sanctions prévues depuis 1958, jamais appliquées. Dorénavant, trois absences en un mois à la commission permanente dont il est membre vaudront au sénateur une retenue de la moitié de son indemnité de fonction. Un détail : cette dernière ne représente que 1 420 euros par mois, contre 5 514 euros pour celle de base et 6 037 euros pour l'indemnité représentative de frais de mandat (IRFM). « Pour être vraiment efficace, c'est ●●●

LA CASTE DES ADMINISTRATEURS

L'élite du Sénat, c'est eux : les 153 administrateurs, recrutés à l'issue d'un concours très ardu. « Des personnes d'une qualité impressionnante », admire l'ancien sénateur Alain Lambert. Leurs feuilles de paie sont les plus enviables de la haute administration : 5 000 euros pour les débutants, 13 330 pour les anciens - jusqu'à 19 200 euros pour les hauts gradés. Ces agents d'élite assurent la direction des services de la Chambre, l'accompagnement des parlementaires dans les commissions et la rédaction des rapports. Mais la cohabitation avec les collaborateurs personnels des sénateurs est houleuse. « Les administrateurs s'accaparent notre travail en rédigeant les interventions des élus et refusent de traiter avec nous », se plaint un ancien assistant. Pas question pour les hauts fonctionnaires de laisser des sans-grade empiéter sur leur chasse gardée...

●●● sur ces dernières qu'il aurait fallu taper », s'agace le sénateur UMP de la Seine-Saint-Denis, Philippe Dallier, l'un des plus assidus. Malgré de nombreux critères d'exemption, cette « mesure » a provoqué des réactions d'aigreur. « La transparence nous fait passer pour des gangsters ou des évadés fiscaux et ce texte, à présent, pour des fainéants qu'il faut sanctionner », a fulminé un opprimé. Renvoyée à la rentrée parlementaire 2014, la nouvelle disposition doit être votée en séance plénière. Encore faudra-t-il que tous les groupes soient d'accord, note un connaisseur du sérail. « Je me battraï pour que la mesure soit inscrite à l'ordre du jour le plus vite possible », affirme Jean-Pierre Sueur. Une détermination qui trahit un doute...

Des collaborateurs qui rapportent gros

Des sénateurs arrondiraient-ils leurs fins de mois sur le dos de leurs collaborateurs ? Chargés de l'enquête sur de possibles détournements de fonds au sein du groupe UMP, les juges René Cros et Emmanuelle Legrand se posent sérieusement la question. Au Sénat, quelque 950 collaborateurs aident les parlementaires dans le travail quotidien. Pour s'attacher leurs services, chaque élu dispose d'un crédit de 7 548,10 euros par mois (hors charges sociales), qui lui permet de salarier de un à cinq assistants, à Paris ou en circonscription. Comme les députés, les sénateurs font montre d'un sens aigu de la famille : selon les estimations, de 50 à 100 d'entre eux emploieraient un conjoint, un enfant, un neveu... A tel point que le Sénat a mis le holà : pas plus d'un emploi familial par élu pour un salaire plafonné à 2 516 euros brut par mois. Ce qui n'empêche pas les petits arrangements entre parlementaires : tu engages ma femme et je prends ton fils...

La justice s'intéresse plutôt aux mécanismes de gestion de ces soutiers de la vie parlementaire. S'il embauche lui-même son personnel, l'élu délègue les fiches de paie et la paperasse à l'Association pour la gestion des assistants des sénateurs (Agas). Une structure interne de type loi de 1901, aux comptes certifiés, à laquelle adhèrent les élus. Tous les mois, la questure verse à l'Agas la somme nécessaire à la rémunération des collaborateurs de chaque sénateur, ainsi qu'une somme équivalente pour le paiement des charges sociales, des compléments salariaux (prime d'ancienneté notamment) et d'autres avantages sociaux. En 2013, le budget total de l'association a atteint 62,5 millions d'euros, soit l'équivalent de 180 000 euros annuels par sénateur.

Rien n'oblige cependant un élu à consommer l'intégralité de son crédit collaborateurs. Dans l'impossibilité d'empocher l'excédent, il peut demander à la questure de reverser jusqu'à 30 % de l'enveloppe à son groupe politique. Officiellement pour aider celui-ci à embaucher du personnel supplémentaire... En 2013, 1,36 million d'euros est ainsi venu abonder les comptes des familles politiques du Sénat. Le champion de cette curieuse pratique, dont les détails sont connus des seuls protagonistes ? Le groupe UMP. Selon un document exclusif que s'est procuré L'Express, il a récupéré l'an dernier près de 794 000 euros par ce biais, loin devant les radicaux et les socialistes (voir le graphique page 71). Or, selon le sénateur UMP de l'Yonne Henri de Raincourt, ancien ministre



CONFORT « Celui qui veut travailler au Sénat peut le faire dans de bonnes conditions », euphémise l'ex-sénateur PS de l'Isère André Vallini. Ici, la bibliothèque.

du gouvernement Fillon, une partie de ces 794 000 euros aurait alimenté les caisses de l'Union républicaine du Sénat (URS), une coquille vide fondée, notamment, par Raincourt. Selon Mediapart, l'URS aurait payé, entre 2009 et 2012, quelque 200 000 euros par chèque à plusieurs sénateurs de droite, dont Jean-Claude Gaudin, Gérard Longuet ou Hubert Falco. On évoque également des retraits en liquide depuis les comptes de l'URS, pour un montant de 112 000 euros... Des sommes distribuées à quelques élus par le trésorier du groupe UMP, Jean-Claude Carle, pour compléter leurs indemnités ou financer leurs campagnes. A l'UMP, on jure, la main sur le cœur, être tombé des nues en découvrant cette affaire dans *Le Parisien* (du 20 mai 2014).

Des financements sans contrôle

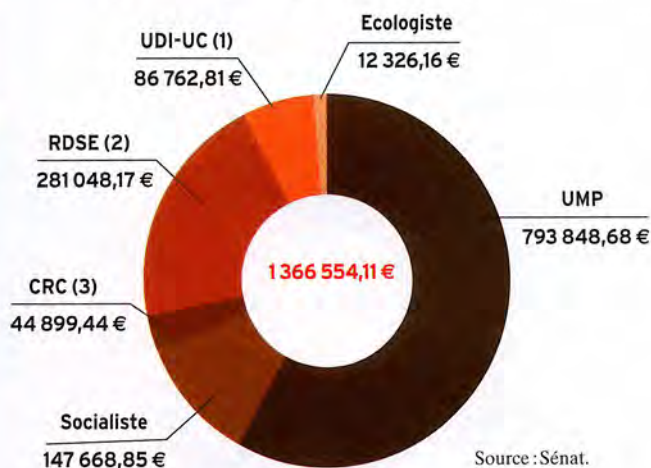
« L'argent des groupes, c'est la boîte noire du Sénat, car il échappe à tout contrôle », avertit l'écologiste André Gattolin. Un élu UMP renchérit : « On n'a jamais eu la moindre présentation de bilan financier du groupe. » Rien n'y oblige le trésorier, comme Henri de Raincourt le déclare à L'Express : « Jusqu'à ce jour, les groupes s'administrent librement », se référant à l'article 4 de la Constitution.

Les sommes en jeu sont pourtant importantes. Outre cette



LA MANNE DES ASSISTANTS PARLEMENTAIRES

Montant des crédits collaborateurs non consommés reversés, en 2013, aux groupes politiques du Sénat



- (1) Union des démocrates et indépendants–Union centriste.
 (2) Rassemblement démocratique social et européen (à majorité radicale de gauche).
 (3) Communiste, républicain et citoyen.

Karoutchi se dit prêt à aller plus loin. Avec un argument de poids : « Plus on encadrera, moins on aura de chances d'être convoqués par la justice... »

Une cagnotte bien garnie

Il fallut quatre ans à l'ancienne sénatrice communiste de Paris Nicole Borvo Cohen-Seat, élue en 1995, pour découvrir l'existence de la « réserve parlementaire ». Cette enveloppe, prélevée sur le budget de l'Etat, permet aux élus de financer le projet d'une collectivité locale de leur circonscription ou encore une association. « Personne ne m'en avait parlé », se souvient-elle.

Et pour cause. Longtemps, les poids lourds du Sénat – son président et les patrons de la puissante commission des Finances – se partageaient en catimini l'essentiel de cette manne, qu'ils attribuaient selon leur bon plaisir. Le reste, distribué par les groupes politiques, profitait surtout à quelques dignitaires.

En 2012, Jean-Pierre Bel instaure un nouveau système : chaque famille politique reçoit une somme équivalant à 157 356 euros par élu. Aux groupes, ensuite, de répartir cette somme comme ils le souhaitent. « En pratique, les titulaires d'une responsabilité (comme président de commission) ont droit à une majoration », précise un haut fonctionnaire. Et les sénateurs s'arrangent entre eux. « Si un collègue est soumis à réélection, je lui laisse une part de ma réserve, explique un élu UMP. Et lorsque c'est à mon tour d'être renouvelé, il me rend la pareille. »

Que font les intéressés de leur enveloppe ? Jusqu'en 2013, c'est motus et bouche cousue. De temps à autre, un élu se fait épingle. Comme l'UMP Philippe Marini, sénateur de l'Oise, maire de Compiègne et président de la ●●●

cagnotte engendrée par les crédits collaborateurs non dépensés, le groupe UMP est alimenté par les cotisations (d'environ 700 euros mensuels) de ses 130 élus et par une subvention (de 3,7 millions d'euros dans le cas de l'UMP) attribuée par le Sénat aux groupes.

Le parfum de scandale a poussé le bureau du Sénat à donner des gages. A partir de 2015, les finances des groupes politiques devront être certifiées chaque année par un commissaire aux comptes. Une décision également prise par l'Assemblée nationale, touchée par les soubresauts de l'affaire Bygmalion. Les députés y ont ajouté la publication desdits bilans sur le site de l'Assemblée et l'obligation pour les groupes de se doter d'un véritable statut juridique, en l'occurrence associatif. Les groupes socialistes des deux chambres ont déjà fait ce choix. Rue de Vaugirard, le président Bel a dû en rabattre devant l'opposition farouche du patron des sénateurs radicaux, Jean-Michel Baylet, soutenu par les barons UMP. De plus, au Sénat, les comptes ne seront pas accessibles à tous, mais seulement déposés à la présidence. « En matière de transparence, c'est la publication des comptes qui est le seul juge de paix », persifle un socialiste du Palais-Bourbon. Candidat à la présidence du groupe UMP, Roger

MAL-AIMÉS ? « Dans l'estime des Français, nous sommes avant-derniers, devant les crapauds », ricane un sénateur de droite.



E. FEJERBERG/AFP

●●● commission des Finances, dont la Cour des comptes dénonce, en janvier 2011, les libéralités au profit de sa ville : 2,5 millions d'euros de subventions d'équipement, en moyenne annuelle, entre 2005 et 2007. Comme François Grosdidier, député puis sénateur UMP de la Moselle, qui, en 2011, accorde 60 000 euros à une association qu'il préside.

Pour faire la lumière sur cet obscur objet du désir – la réserve parlementaire –, Hervé Lebreton, président de l'Association pour une démocratie directe, se démène pendant deux ans et demi. En avril 2013, le tribunal administratif lui donne raison, obligeant le ministère de l'Intérieur à lui communiquer la liste des subventions allouées par les parlementaires des deux assemblées. Cette année, l'Assemblée nationale prend les devants. Dès janvier 2014, elle organise une « opération transparence » sur les 81,6 millions de sa réserve. Le Sénat, en revanche, a préféré attendre le 20 septembre et la publication par le ministère de Finances de la ventilation des 53,7 millions distribués par ses élus. « Que le Sénat respecte la loi en publiant la réserve est un minimum », juge Nathalie Goulet, sénatrice (UDI) de l'Orne.

Des électeurs triés sur le volet

Le Sénat s'en gargarise à longueur de temps : il serait la chambre des collectivités locales et le porte-voix des élus locaux, essentiellement des conseillers municipaux, qui forment le corps électoral du Sénat. L'image est belle... mais pas tout à fait exacte. Dans les communes de plus de 30 000 habitants, le maire et son conseil nomment un délégué supplémentaire par tranche de 800 habitants. Qui sont ces chanceux ? Rarement, des élus. Souvent, des colistiers ayant raté leur entrée en mairie ou des notables locaux. Parfois, des membres de la famille d'un adjoint. Le phénomène est particulièrement visible dans les très grandes villes. Pour sa réélection, la sénatrice de Marseille Samia Ghali (PS) peut s'appuyer sur une vingtaine de membres de sa famille. Maire FN des XIII^e et XIV^e arrondissements, Stéphane Ravier a

désigné sa belle-sœur et deux de ses neveux. Le maire (UMP), Jean-Claude Gaudin, affiche une préférence pour des partenaires de travail : administrateur de l'office public de HLM, producteur de concerts, promoteur immobilier. Et tant pis pour les soupçons de conflits d'intérêts ! A Lyon, Gérard Collomb peut compter sur le soutien de sa femme, Caroline, et des employés du service de presse de sa mairie. Toutes les communes affichent de tels castings. Albi : 50 000 habitants, 23 délégués supplémentaires, au moins quatre membres de la famille d'un élu et six anciens colistiers. Troyes : 60 000 habitants, 37 délégués, dont six parents de conseillers municipaux, 11 camarades de campagne et trois responsables d'organismes publics (office d'habitat, scène culturelle).

Un vieux travers sénatorial explique cette dérive : la trahison. Lorsqu'il s'agit

d'entrer au Palais du Luxembourg, les alliances se font et se défont en fonction des amitiés personnelles plus que des affinités politiques. Dans les départements où s'applique le scrutin majoritaire à deux tours (29 cette année), tout se joue lors du banquet qui se tient le jour des sénatoriales. S'il reste des élus à désigner après le premier tour, on sort les assiettes – et les verres – le midi avant de retourner aux urnes. « Mieux vaut alors avoir choisi des délégués de confiance », sourit un bon connaisseur du milieu. Au cas où les tractations continuent pendant les agapes... ●

M. D., T. Du. et A. V., avec T. D., Co. B., et L. D.

UNE BATTERIE DE CASSEROLES

Les élus du Palais du Luxembourg ont une fâcheuse propension à défrayer la chronique judiciaire. Le 5 septembre dernier, **Gaston Flosse** (divers droite, Polynésie) perd son mandat à la suite de sa condamnation dans un dossier d'emplois fictifs – l'une des nombreuses affaires ayant émaillé sa carrière politique. En juillet 2012, **François Grosdidier** (UMP, Moselle) est mis en examen pour détournement de biens publics et prise illégale d'intérêts. Dix-huit mois plus tard, le bureau du Sénat finit par lever l'immunité parlementaire de **Serge Dassault** (UMP, Essonne) après deux refus. En avril dernier, l'industriel est mis en examen pour achat de votes, complicité de financement illicite de campagne électorale et dépassement du plafond autorisé. **Jean-Marc Pastor** (PS, Tarn) a plus de chance. En 2011, il a dû rembourser de fausses notes de restaurant réglées dans le restaurant de... sa fille. A cette occasion, il produit un faux communiqué de soutien du président du Sénat, Gérard Larcher. L'institution s'abstient de porter plainte contre lui.

Enfin, une information judiciaire est entre les mains du juge d'instruction René Grouman. Ouverte pour trafic d'influence, elle vise les conditions dans lesquelles le Sénat a renouvelé à la société SVO Art le droit d'occuper le Musée du Luxembourg.